

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX**

**Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement
révisé afin d'accorder une dérogation en zone à risque d'inondation
à Sainte-Anne-de-la-Pérade**

**Document indiquant la nature des modifications que la municipalité devra
apporter à ses règlements d'urbanisme pour se conformer au règlement
modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin
d'autoriser une dérogation en zone à risque d'inondation à Sainte-Anne-
de-la-Pérade**

La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade devra modifier son règlement de zonage pour permettre une dérogation en zone inondable, relativement à l'agrandissement de la résidence située au 250, rue Gamelin, Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Copie certifiée conforme, ce vingt-troisième jour du mois de janvier deux mille dix-sept (23 janvier 2017).



Pierre St-Onge
Secrétaire-trésorier